

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. AYACHE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Groupe scolaire Montchapet - Extension du restaurant scolaire - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de rénovation des groupes scolaires, la Ville envisage de procéder à l'extension du restaurant du groupe scolaire Montchapet, situé 4, rue de Lyon.

En effet, les effectifs d'enfants accueillis dans le restaurant scolaire sont en constante augmentation depuis la mise en place de la liaison froide, ce qui conduit actuellement à l'organisation d'un double service surchargé. La moyenne d'enfants accueillis quotidiennement est passée de 200 à l'automne 2005 à 280 au printemps 2010.

De plus, les offices propre et sale apparaissent vétustes, sous-dimensionnés au regard du nombre de repas servis et peu ergonomiques, ce qui rend le travail des agents de restauration particulièrement difficile. C'est pourquoi, la solution d'une extension est proposée.

Le programme consisterait en la construction d'un bâtiment d'environ 85 m² de surface hors oeuvre nette (shon) comprenant notamment un office propre, un office sale, un sas de livraison ainsi que des locaux pour le stockage des poubelles et des produits d'entretien. Les locaux qui abritent actuellement les offices seraient déconstruits afin de créer une salle de restauration supplémentaire dont la surface hors oeuvre nette (shon) serait de 60 m².

Il est également envisagé de créer un dégagement desservant l'ensemble des salles de restauration afin de permettre une meilleure accessibilité des locaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 280 000 € TTC, mobilier inclus.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé d'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire Montchapet;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 280 000 € TTC, mobilier inclus ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 5- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, au taux maximum ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 et à inscrire au budget primitif 2011 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

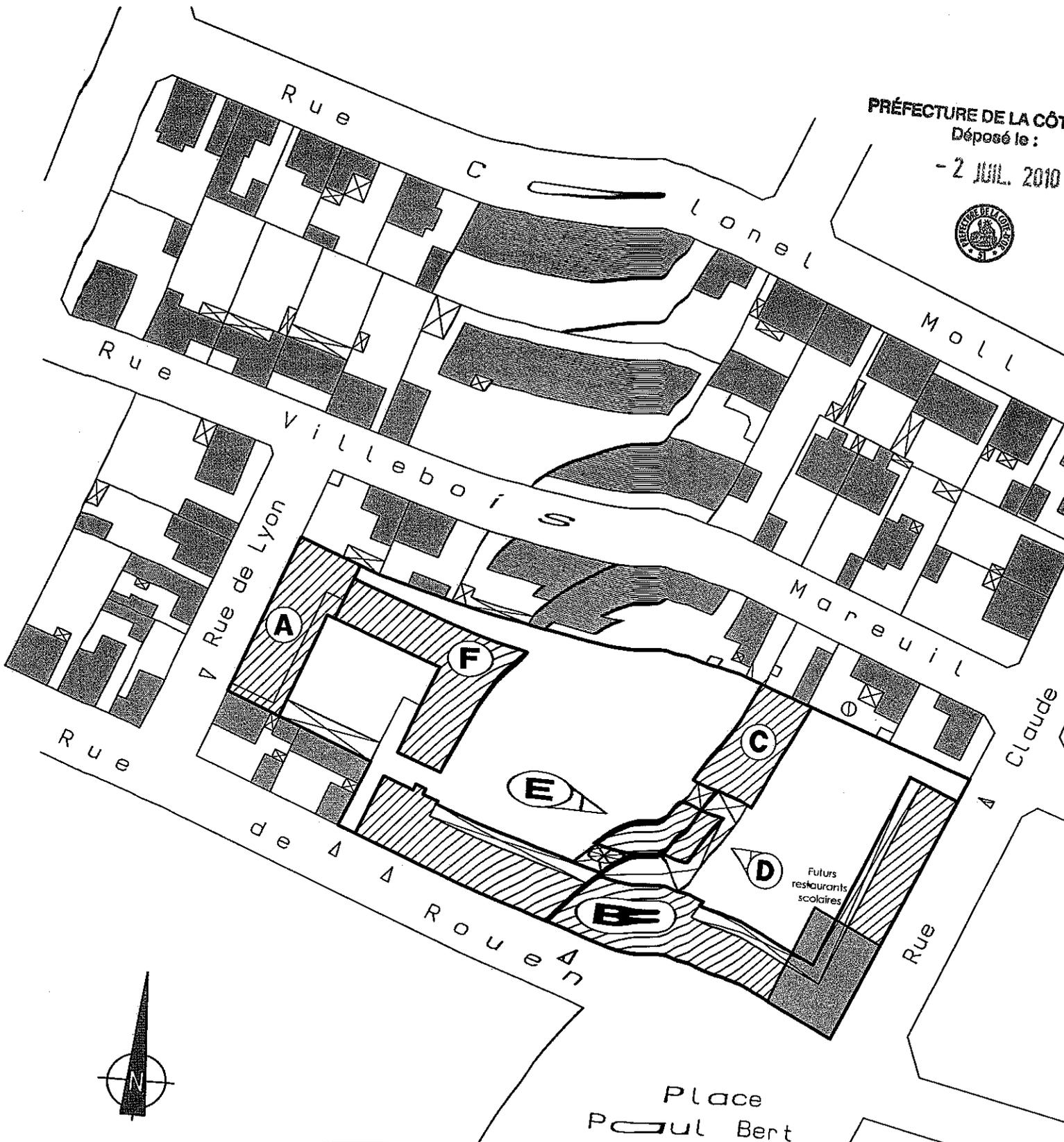
- 2 JUL. 2010



PRÉFECTURE DE LA CÔTE

Déposé le :

- 2 JUL. 2010



G.S. MONTCHAPET

Extension des restaurants scolaires
Plan situation

Echelle : 1/1000

Le 27.05.2010

Ensemble Immo : 336
Bâtiment : B

Ville de Dijon - A.B.A. PI - Construction et Rénovation

Architecte : Séverine MATROT